



CHARTRE DOCUMENTAIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DIOCÉSAINE D'ORLÉANS

Edition 2020

« Les bibliothèques sont la ligne rouge entre la civilisation et la barbarie »

(Neil Gaiman, auteur britannique)

C'est une chose d'avoir une bibliothèque chez soi, et une autre d'avoir une grande et belle bibliothèque comme celle que nous avons dans le diocèse d'Orléans ! Lieu de lecture, de formation, de recherche, de patrimoine, ouverte à tous publics, notre Bibliothèque diocésaine offre à tous la possibilité de se former et d'approfondir leurs connaissances de nombreux dossiers, notamment historique, biblique et théologique...

En lien étroit avec le centre de formation du diocèse, les professeurs du séminaire, les séminaristes, les laïcs en formation, la responsable de la bibliothèque et son équipe sont fortement engagés à en compléter les collections, à enrichir le fonds de nouveaux ouvrages, et à accueillir chaleureusement tous ceux qui viennent en leur donnant accès à la culture.

Tenir un bon livre dans ses mains est un grand privilège, qui contribue fortement à éduquer l'être humain, à le tirer vers le haut, à lui donner une meilleure connaissance de lui-même, des liens à ses semblables, au cosmos et à Dieu !

Cette Charte documentaire veut introduire chacun dans ce monde de la connaissance en lui ouvrant les possibilités offertes par notre bibliothèque diocésaine.

+Jacques Blaquart

Evêque d'Orléans pour le Loiret

SOMMAIRE

Préambule	p. 4
1 - Historique de la Bibliothèque	p. 4
1.1 Les fonds anciens situés à la réserve Saint Jean	p. 4
1.2 Les bibliothèques Petau et Migne	p. 6
2. Missions de la bibliothèque et publics desservis	p. 7
3. La politique documentaire	p. 7
3.1 Une politique menée en lien étroit avec le séminaire interdiocésain et le service de formation permanente	p. 7
3.2 Monographies	p. 8
3.2.1 Périmètre	
3.2.2 Choix des fournisseurs	
3.3 Périodiques	
3.3.1 Périmètre	
3.3.2 Supports	
3.3.3 Sources d'abonnement	
3.4 Sélection des documents	p. 9
3.5 Financement et budget des acquisitions	p. 9
3.6 Dons, legs et échanges	p. 9
3.6.1 Introduction	
3.6.2 Dons courants	p. 10
4. Gestion de la bibliothèque	p. 10
4.1 L'équipe de la bibliothèque	p. 10
4.1.1 Le responsable	p. 10
4.1.2 Les bénévoles	p. 10
4.1.3 Les usagers de la bibliothèque	p. 11
4.2 Gestion du fonds	p. 11
4.3 Critères de désherbage des collections	p. 11
4.4 Désabonnements	p. 12
5. Perspectives	p. 12
Glossaire	p. 13
Annexe 1 - Charte des bibliothèques diocésaines de France...	p. 14-et suiv.

Préambule

La *Charte documentaire* a pour objet de formaliser et d'explicitier la politique documentaire actuelle de la Bibliothèque Diocésaine* d'Orléans

Elle sera mise à jour autant que nécessaire, selon les évolutions que connaîtront la bibliothèque, la formation diocésaine et le séminaire interdiocésain* dans lesquels elle s'inscrit et est appelée à s'inscrire.

1. Historique de la Bibliothèque Diocésaine

Cette bibliothèque est, à l'origine celle du grand séminaire. Lorsque celui-ci quitta la rue Dupanloup pour s'installer au 1 cloître St Aignan en 1909, les livres furent rangés au rez-de-chaussée où les ursulines avaient fait des salles de classe.

Composée d'ouvrages religieux, elle détient également des livres de philosophie et surtout un fonds d'histoire locale (dit « fonds orléanais») consultable par toutes personnes à la recherche de renseignements sur le passé de leur paroisse ou de leur commune.

Lors de la création de la Maison Saint-Aignan, il a été décidé que la Bibliothèque, étant à la fois au service du séminaire et ouverte au public, serait gérée par le CERC*.

En 2019, avec la fermeture du CERC et son départ de la Maison Saint Aignan, la bibliothèque est gérée par le séminaire.

1.1 Les fonds* anciens, orléanais et Grelot* situé à la réserve Saint Jean

Le fonds ancien est constitué de deux groupes de livres : ceux des 16^e-18^e et les livres du 19^e siècle

Les livres du 19^e correspondant à ce que le séminaire a pu préserver de sa bibliothèque lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il a été enrichi par la bibliothèque personnelle de l'ancien supérieur Mr Branchereau (mort en 1914) et des bibliothèques des professeurs de l'époque. Dans ces livres, certains sont toujours utilisés, notamment les œuvres complètes de Saint Augustin (édition Vives), les patrologies grecques et latines ou les œuvres complètes de Saint Bernard.

Un bon nombre des livres des 16^e-18^e viennent d'un legs de l'abbé Tincelin, curé de Mareau-aux-Prés, mort en 1916, qui devait être un collectionneur fréquentant les bouquinistes. D'autres viennent sans doute de l'évêché à des périodes diverses, et de dons ou legs d'autres bienfaiteurs.

* *Glossaire p.13*

Certains livres ont été mis à la bibliothèque comme des dépôts :

- Saint Jérôme – tomes 6, 7, 8 de 1546 par la paroisse de Jouy-le-Potier (81 A)
- Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du Clergé de France 1769-1771 – 14 volumes par le Diocèse de Bourges (87 D)
- Ensemble de livres liturgiques venant de la Paroisse Saint Paul Notre Dame de Recourance confié par le Directeur du Musée au nom de la ville d'Orléans (74 A)
- Office de Saint Pryvé par la paroisse de Saint Pryvé (80 A)

Les livres du 20^e siècle sont pour la plupart des livres achetés par le séminaire pour répondre aux besoins de l'enseignement et fournir aux professeurs comme aux séminaristes ce qui leur était nécessaire.

Il y eut aussi des dons dont le plus important est celui du père Grelot décédé en 2010.

Les livres du fonds ancien peuvent être montrés dans les expositions ou autres circonstances (des visites par exemple). Ils contribuent à enraciner la foi chrétienne dans l'histoire.

Fonds ancien et fonds récent se valorisent mutuellement par la continuité qui existe entre eux : sans livres récents le fonds ancien est un dépôt mort et inversement. Quelques consultants des livres récents aiment remonter dans le temps. C'est particulièrement vrai pour le fonds orléanais : les personnes intéressées par l'histoire locale ne se contentent pas de livres contemporains. L'ABCF* est opposée au dépôt des fonds anciens dans les bibliothèques publiques.



Dans le fonds ancien il faudrait distinguer :

- Les livres religieux : Bible, patrologie*, théologie*, spiritualité, histoire de l'Église, biographies, Droit canon.
- Les livres profanes : philosophie (lot important de philosophie du 19^e siècle), histoire, auteurs grecs ou latin, vieux dictionnaires (87 A, 58 à 63, 6, 7).
- Dans le fonds orléanais (livres anciens et livres modernes), il faudrait y joindre les livres du 19^e siècle bien reliés et estampillés « Petit séminaire de la Chapelle » et dispersés selon leur matière au milieu des autres livres de la réserve Saint Jean

1.2 Les bibliothèques Petau* (s.sol) et Migne* (r.d.c)

Ces deux bibliothèques sont accessibles librement par les séminaristes et renferment la majorité du fonds moderne.

On y trouvera en particulier les collections suivies, les revues à partir de 1960, les nouveautés et ouvrages de références actuelles suivant les spécificités de la Bibliothèque Diocésaine ainsi que les ouvrages de vulgarisation, littérature afin de permettre au plus grand nombre de se former et d'approfondir ses connaissances et sa foi.



2. Missions de la bibliothèque et publics desservis

La bibliothèque diocésaine est ouverte à tout public : chercheurs, étudiants mais aussi tout Loiretain désirant bénéficier des ouvrages de la bibliothèque.

La totalité des monographies* est cataloguée et dispose d'un catalogue* en ligne. Celui-ci est mutualisé avec la bibliothèque diocésaine de Bourges. Les revues sont elles aussi informatisées pour une mise en valeur et utilisation plus régulière.

A ce jour, cette bibliothèque possède 90 000 ouvrages repartis sur 3 lieux (Réserves Saint Jean et Petau, salle de lecture Migne).

Elle offre aussi le service de portage de livres à domicile pour les lecteurs ne pouvant plus se déplacer.

La bibliothèque assure la conservation et la préservation du patrimoine diocésain, elle assure aussi la présence des grandes figures littéraires de la région : Charles Péguy, Max Jacob...

Les effectifs de la bibliothèque sont une salariée à mi-temps et des bénévoles qui assurent la conservation du fonds patrimonial dans les meilleures conditions. Valorisation essentielle du patrimoine dans le paysage culturel orléanais qui mobilise de nombreuses ressources :

- * site web du diocèse d'Orléans
- * réseaux sociaux
- * médias locaux (presse, radio)

Mais aussi visites (« Visites à la carte »), journées du patrimoine, expositions etc.

3. La politique documentaire

3.1 Une politique menée en lien étroit avec le séminaire interdiocésain et le service de formation permanente diocésain.

La politique d'acquisition est menée par la bibliothécaire et le prêtre référent, en collaboration étroite avec les professeurs du séminaire, afin de suivre les grandes orientations pastorales, d'assurer la cohérence du fonds et de répondre aux demandes spécifiques inhérentes aux études des séminaristes et des étudiants des formations diocésaines.

La bibliothèque poursuit le développement de collections spécifiques telles que : *Sources Chrétiennes, Cogitatio Fidei, Lire la Bible, Ce que dit la Bible sur... , Lectio Divina.*

3.2 Monographies

3.2.1 Périmètre

- La bibliothèque veille à acquérir les ouvrages fondamentaux et indispensables aux études des séminaristes et aux étudiants des formations diocésaines ainsi que les ouvrages de vulgarisation pour les lecteurs extérieurs.
- Les documents sont généralement acquis en un seul exemplaire, la bibliothèque se fixant des objectifs qualitatifs et privilégiant la diversité des titres proposés.
- Le niveau des documents acquis doit correspondre à celui du lectorat de la bibliothèque.

3.2.2 Choix des fournisseurs

Pour les monographies papier, en raison de la loi relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque (loi n° 2003-517 du 18 juin 2003), interdisant de consentir aux bibliothèques des rabais supérieurs à 9 % du prix public du livre, les fournisseurs français ne sont plus choisis essentiellement en fonction de critères financiers, mais en fonction des critères de qualité de prestation. La bibliothèque travaillera essentiellement avec des librairies orléanaises (en particulier librairie religieuse) afin de valoriser et pérenniser les librairies de proximité.

3.3 Périodiques

3.3.1 Périmètre

Pour les périodiques, comme pour les monographies, la bibliothèque vise à consolider ses domaines de spécialités mais aussi à permettre au plus grand nombre d'accéder à des ressources de qualité et de référence.

3.3.2 Supports

Les abonnements papier aux revues sont l'unique ressource de la bibliothèque. A noter que certaines revues permettent la lecture en ligne avec l'abonnement papier. Aucun abonnement aux serveurs électroniques n'est prévu.

3.3.3 Sources d'abonnement

Les abonnements aux périodiques sont suivis par la bibliothèque et se font par année afin de suivre au mieux l'arrivée des numéros et la gestion du budget.

3.4 Sélection des documents

La politique documentaire est placée sous l'autorité de la direction de la bibliothèque. Elle se réserve la prérogative de décider *in fine* de la pertinence de tout achat suggéré, en ce qui concerne le domaine disciplinaire. Le coût du document, rapporté à l'intérêt qu'il représente pour le fonds de la bibliothèque, est aussi un des critères de choix.

Les acquisitions sont effectuées en relation avec le comité de lecture et les suggestions des professeurs. C'est le responsable de la bibliothèque, en fonction du budget annuel qui donne l'aval final pour l'acquisition des documents.

La bibliothèque offre la possibilité à tous les usagers régulièrement inscrits¹ de formuler des propositions d'achat².

1 Cette condition est indispensable pour bénéficier des services de la bibliothèque.

2 En ligne sur l'OPAC de la bibliothèque à partir de leur compte-lecteur, ou par e-mail, ou sur des bulletins papier, ou encore par la transmission de catalogues ou publicités d'éditeurs.

Le document acquis à la demande d'un lecteur lui est automatiquement réservé en priorité.

3.5 Financement et budget des acquisitions

Le budget de la bibliothèque dépend de la dotation attribuée par le diocèse d'Orléans. La bibliothécaire est responsable de l'établissement du budget prévisionnel et veille au suivi des entrées et sorties d'argent au long de l'année. Le budget prévisionnel est remis chaque début d'année scolaire à l'économiste de la Maison Saint Aignan et le bilan comptable au mois d'août.

3.6 Dons, legs et échanges

3.6.1 Introduction

L'une des caractéristiques de la bibliothèque est qu'une grande part de la constitution de son fonds repose sur des dons. Cet apport essentiel impose certaines contraintes.

En raison d'une capacité de stockage restreinte, la bibliothèque se doit d'effectuer une sélection des documents qui lui sont offerts.

Dans tous les cas, la bibliothèque reste libre d'effectuer une sélection des documents qui intéressent ses collections. En ce qui concerne les périodiques, elle choisit les dons complétant les états de collection ou les revues rares.

3.6.2 Dons courants

Les lecteurs habituels ou diocésains cherchant à donner des livres religieux ou spirituels se tournent vers la bibliothèque. Par principe, la bibliothèque, visage de l'Église diocésaine, accepte dans la mesure où les ouvrages restent dans sa politique d'acquisition et les spécialités qu'elle suit.

Destinations des dons :

- Compléter les collections de la bibliothèque diocésaine et de la bibliothèque Yves de Chartres (SIRAC)*
- Proposition à la vente (braderie du séminaire, ABCF, PriceMinister et Braderie de la bibliothèque biennale)
- Pilon

4. Gestion de la bibliothèque

4.1 L'équipe de la bibliothèque

4.1.1 Le responsable

Il reçoit sa mission du recteur du séminaire interdiocésain et travaille en collaboration avec lui.

Il est au service des lecteurs et étudiants dans leurs recherches et possède une solide formation religieuse et littéraire.

Il est responsable de l'animation et du travail des bénévoles travaillant avec lui. Chaque tâche est assurée si possible avec la collaboration des bénévoles.

4.1.2 Les bénévoles

Les bénévoles font partie intégrante du bon fonctionnement de la bibliothèque. Chacun ayant des tâches bien définies en fonction de leur attrait ou des besoins de la bibliothèque. Un contrat de bénévolat est établi au début de la collaboration et renouvelé tous les deux ans permettant d'évaluer la mission confiée et de laisser libre l'une ou l'autre des parties à l'issue de la mission.

4.1.3 Les usagers de la bibliothèque

La lecture en salle est libre aux heures d'ouverture habituelles de la bibliothèque.

Chaque utilisateur peut emprunter 10 livres ou revues pour une durée de trois semaines renouvelable. La cotisation s'élève à 15 € pour une année.

Pour chaque livre ou revue empruntés une fiche fantôme doit être remplie et déposées dans la boîte prévue à cet effet. Les retours se font également dans une boîte. Il est formellement interdit de remettre un livre dans les rayons sans l'avis du responsable de la bibliothèque. Les relances sont envoyées à chaque retour de vacances scolaires. Il est alors de prié de dire à la bibliothèque si le livre doit être prolongé ou rapporté.

4.2 Gestion du fonds

Le responsable s'assure de la bonne gestion du fonds, veille à ce que les livres empruntés soit rendus. C'est lui qui réceptionnera les nouveautés, estampille* et catalogue les nouveautés avec l'aide des bénévoles dédiés à ce travail. Le catalogage* sous deux formes est assuré : informatique et fiches papier. Au maximum, 4 fiches papier seront réalisées pour une monographie.

Le bulletinage* des revues est assuré en fonction de revues empruntées le plus fréquemment.

L'hygrométrie* du fonds Saint Jean est surveillée quotidiennement grâce à des sondes wifi placées à des endroits spécifiques pour veiller à ce qu'aucun sinistre ne puisse atteindre les livres anciens. Le dépoussiérage et l'entretien des livres est à la charge du responsable.

4.3 Critères de désherbage* des collections

La bibliothèque s'attache à conserver la cohérence des collections qu'elle a constituées mais celles-ci sont susceptibles d'être désherbées.

Les documents peuvent être désherbés s'ils sont hors d'usage, si leur contenu est obsolète, ou si leur thématique ne correspond plus aux objectifs fixés par la politique documentaire de la bibliothèque.

- L'acquisition d'une nouvelle édition d'un ouvrage de référence peut entraîner le désherbage de la précédente.
- Le désherbage des périodiques se fait sur sa valeur intrinsèque et sur les statistiques de consultation.

4.4 Désabonnements pour les périodiques

Lorsqu'une revue paraît n'avoir pas été consultée par le public local ou distant dans les 5 dernières années, le désabonnement est envisagé. Avant toute suppression d'abonnement de périodique ou de base de données, il convient de s'assurer que le titre concerné reste accessible dans d'autres bibliothèques diocésaines ou publiques régionales.

5. Perspectives

- Création d'un comité de lecture
- Salon du livre religieux et/ou du livre religieux jeunesse
- Aménagement de la salle de lecture



GLOSSAIRE

ABCF - Association des Bibliothèques Chrétiennes de France

Bulletinage - Opération qui consiste à pointer chaque périodique lors de son arrivée

Catalogue de bibliothèque - Instrument de recherche documentaire, liste de tous les ouvrages de la bibliothèque

Catalogage - Informatisation ou référencement sur fiches des ouvrages du catalogue.

CERC - Centre d'Etude et de Réflexion Chrétienne. Formation permanente du Diocèse d'Orléans

Désherbage - fait de retirer du fonds des livres ne présentant plus d'intérêt

Diocésaine - qui dépend du diocèse (division administrative de l'Eglise)

Estampille - Marque d'appartenance apposée sur les livres

Fonds - mot invariable signifiant l'intégralité des livres, d'une collection

Grelot, Pierre (1917-2009) - Prêtre du diocèse d'Orléans, exégète et théologien, spécialiste reconnu des écrits et langues bibliques. Professeur à l'Université Catholique de Paris

Hygrométrie - Mesure de l'humidité de l'air qui doit être contenue en bibliothèque entre 45 et 55

Migne, Jacques-Paul (1800-1875) - Prêtre orléanais, mieux connu comme éditeur

Monographies - livres

Office - nouveautés littéraires

Patrologie - Etude des pères de l'Eglise

Petau, Denis (1583-1652) - Théologien et philologue jésuite né à Orléans

SIRAC - Séminaire Interdiocésain de la Région Apostolique Centre

Théologie - Etude des choses divines